

LES RÉPONSES DU KENYA AUX DÉFIS SÉCURITAIRES SOMALIENS

Julie Gobillard

Armand Colin | *Revue internationale et stratégique*

2011/3 - n° 83
pages 40 à 50

ISSN 1287-1672

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2011-3-page-40.htm>

Pour citer cet article :

Gobillard Julie, « Les réponses du Kenya aux défis sécuritaires somaliens »,
Revue internationale et stratégique, 2011/3 n° 83, p. 40-50. DOI : 10.3917/ris.083.0040

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Julie Gobillard
Analyste politique

Les réponses du Kenya aux défis sécuritaires somaliens

Le Kenya doit faire face à la double menace que représente son voisin somalien : le terrorisme et la piraterie. À la relative fragilité de son économie, qui pourrait s'accroître si les voies maritimes tardent à se sécuriser s'ajoutent désormais les difficultés liées à l'affluence des réfugiés somaliens à la frontière et dans la capitale kenyane. Leur situation entraîne un bouleversement d'ordre social et économique et contribue à dégrader les rapports politiques entre les deux pays. Enfin, la recrudescence des attaques et menaces terroristes liées au groupe armée somalien Al-Shabab sur le sol kenyan accentue cette déstabilisation générale. Afin de relever ces défis avant tout sécuritaires, le Kenya a mis en place une nouvelle approche stratégique de la question somalienne, en redéfinissant le cadre de ses relations avec les partenaires internationaux, un choix dont la pertinence est discutée.

Kenya's Answers to Somalia's Security Issues

Kenya has to face a double threat embodied by its Somali neighbor : terrorism and piracy. Its economic balance, already fragile, risks of being still more unsettled if the sea routes take a long time to be secure. On top of that the crowds of Somali refugees at the border and in the Kenyan capital create social and economic problems and damage the political relationship between the two countries. The new wave of terrorist attacks of the Somali armed group Al-Shabab on the Kenyan soil contribute to this general instability. To take up the security challenges, Kenya has adopted a new strategic approach of the Somali problem, redefining the framework of the relationship with its international partners but the credibility and the relevance of this choice remain debatable.

Les réponses du Kenya aux défis sécuritaires somaliens

Julie Gobillard

Présenté depuis de nombreuses années par ses partenaires internationaux comme un acteur clé de la stabilité en Afrique de l'Est et un élément nécessaire à la lutte contre l'expansion du terrorisme islamique dans la Corne de l'Afrique, le Kenya peine pourtant aujourd'hui à relever certains défis qui résultent en grande partie du chaos qui règne dans l'État voisin, la Somalie, depuis 1991. Outre la présence de pirates somaliens le long de ses côtes, le pays est confronté depuis 2009 à une instabilité croissante dans le Nord du pays, du fait d'affrontements permanents à la frontière somali-kényane, et doit désormais faire face à des manifestations de violence liées à la situation des réfugiés somaliens sur son sol. Mais c'est surtout la recrudescence des menaces d'actes terroristes revendiquées par le groupe somalien Al-Shabab¹ qui conduit aujourd'hui les autorités à considérer la Somalie comme un problème sécuritaire prioritaire. C'est dans cette perspective que la double menace que représente la Somalie pour le Kenya, soit celle du terrorisme et de la piraterie, est désormais présentée comme le principal défi stratégique pour le pays².

Or, jusqu'à présent, le pays semble autant dans l'incapacité de garantir son indépendance économique face à la piraterie que de répondre à l'omniprésence

1. Issu de la fraction la plus extrémiste de l'Union des tribunaux islamiques (UTI), le groupe armé somalien Al-Shabab contrôle aujourd'hui une grande partie du territoire. Depuis 2008, il est responsable de plus d'une dizaine d'attentats meurtriers et continue de mener de violents combats qui l'opposent aux forces pro-gouvernementales ainsi qu'aux alliés du Gouvernement fédéral de transition (GFT).
2. L'importance stratégique de la Somalie a été publiquement évoquée dans ces termes le 31 mars 2011 par le Président kényan, Mwai Kibaki.

du risque d'attentat terroriste. Si le Kenya semble aujourd'hui déterminé à afficher son plein engagement dans la lutte contre les menaces sécuritaires venues de Somalie, certains doutes demeurent donc quant à la crédibilité, mais surtout quant à la pertinence, de cette nouvelle stratégie.

La lutte contre la piraterie

L'insécurité économique que la piraterie engendre a donc naturellement conduit le Kenya à adopter des mesures appropriées, en affichant un rôle actif dans la lutte contre l'insécurité au large de la Somalie

Alors que les troubles électoraux de 2007¹ ont profondément entamé la confiance dans la dynamique démocratique nationale, le gouvernement de Raila Odinga parvient difficilement à répondre aux attentes pressantes de l'opi-

nion publique kényane, lassée des difficultés administratives et juridiques inhérentes au problème de la répartition des terres. Affaibli sur le plan intérieur, le pouvoir politique semble divisé et peine à retrouver la confiance de la population. À ces tensions liées aux questions de politique intérieure viennent désormais s'ajouter une situation économique délicate et un contexte sécuritaire fragile. Or c'est précisément pour

ces deux raisons que le principal sujet de préoccupation pour le gouvernement kényan se trouve être actuellement la recrudescence des actes de piraterie le long de ses côtes. Bien que ce phénomène remonte à 2008, la situation atteint aujourd'hui son point le plus critique, puisqu'il est désormais établi que l'opération européenne Atalanta a occasionné un déplacement massif des attaques de pirates du golfe d'Aden vers les côtes kényanes. Les services du Premier ministre kényan ont ainsi indiqué que plus de neuf actes de piraterie avaient été commis à l'intérieur même de la zone économique exclusive kényane en 2010, alors qu'aucune intrusion de la sorte n'avait été signalée en 2009.

Mais, plus que les actes de piraterie eux-mêmes, qui restent malgré tout peu nombreux et d'assez faible portée, ce sont les conséquences de l'insécurité des voies maritimes sur un équilibre économique précaire qui inquiètent aujourd'hui les autorités. En dépit d'une croissance solide et d'une influence

1. En raison de suspicions de fraude, la victoire du président sortant, M. Mwai Kibaki, fut contestée par les partisans du candidat d'opposition, M. Raila Odinga, lors des élections présidentielles kényanes de décembre 2007. Cette contestation donna lieu à une flambée de violence dans le pays, qui occasionna en deux mois de nombreux morts mais également des mouvements massifs de déplacés.

économique régionale incontestable, la fragilité de l'économie kényane réside dans sa dépendance aux importations¹. Dans cette situation, le ralentissement des échanges en raison des actes de piraterie, ou tout simplement du risque qu'ils suscitent, pourrait occasionner d'importantes conséquences sur le marché kényan, à commencer par l'envolée des prix des assurances contractées par les industriels, à laquelle s'ajouterait une hausse conséquente des prix des produits causée par un recours intensif au transport par voies aériennes². Alors que la moitié de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté et qu'elle doit faire face actuellement aux conséquences d'une forte sécheresse, le maintien de l'inflation à son taux actuel, voire une nouvelle hausse, pourrait avoir de très sérieuses conséquences sociales susceptibles de relancer les flambées de violence entre communautés que le pays a connu en 2007.

Aux conséquences socio-économiques d'une telle hausse s'ajoute le risque d'un ralentissement de la croissance économique, et d'un recul de son rayonnement régional. Considéré comme la première puissance économique d'Afrique de l'Est, le Kenya exporte 47,5 % de ses produits vers le continent africain, dont près de la moitié de ces exportations vers l'Ouganda et la Tanzanie³. Si la piraterie peut être considérée comme un des facteurs indirects de la hausse de l'inflation, elle constitue aujourd'hui une menace pour la croissance kényane. Il est alors certain que si la piraterie venait à perdurer, les conséquences économiques pourraient durablement entamer les ambitions économiques kényanes en Afrique de l'Est. L'insécurité économique que la piraterie engendre a donc naturellement conduit, dans un premier temps, le Kenya à adopter des mesures appropriées, en affichant un rôle actif dans la lutte contre l'insécurité au large de la Somalie.

L'évolution de la position kényane

Officiellement associé depuis le début aux divers travaux de l'UE et de l'ONU⁴ sur la question, le Kenya s'est très vite imposé comme un partenaire indispen-

1. Dans la mesure où l'économie kényane repose en grande partie sur les revenus considérables engendrés par le tourisme, et plus marginalement sur l'exploitation de ressources naturelles (récoltes de thé, café et faible production minière de soude, de sel, et de fluor), le pays doit recourir à l'importation de toute une gamme de produits finis ou semi-finis. Ces importations incluent principalement les carburants, les céréales, les pièces automobiles, et l'acier.
2. Cette menace apparaît aussi comme un argument de communication gouvernementale en matière de politique intérieure, permettant aux autorités de mettre sur le compte de la piraterie et du chaos somalien une hausse que la banque centrale kenyane considère pourtant avant tout comme le résultat de la hausse mondiale des prix du pétrole et des denrées alimentaires.
3. Signe de sa puissance économique, le pays tient également un rôle important dans des organisations telles que le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe et la Communauté est-africaine (EAC).
4. L'ONU considère même que « le rôle du Kenya est essentiel en Afrique et [que] le pays est un partenaire essentiel dans la lutte contre les menaces émergentes à la sécurité régionale et internationale dans des domaines tels que la piraterie et les drogues illicites ».

sable. Membre du groupe de contact sur la piraterie au large de la Somalie¹, le pays a jusqu'à présent été pleinement intégré dans la stratégie régionale mise en œuvre par les acteurs internationaux. Plus de cent suspects sont actuellement poursuivis en justice et dix accusés sont emprisonnés sur le sol kényan. Le Kenya bénéficie de l'aide financière et logistique du programme de l'ONU contre la piraterie². Bien que les travaux de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) visent principalement la Somalie, ils ont également pour objectif de permettre au Kenya de jouer un rôle prépondérant dans le traitement judiciaire des présumés pirates³.

Si ce programme a pourtant largement contribué à l'amélioration du système judiciaire kényan, ainsi qu'à l'optimisation des moyens des forces de police, le Kenya n'a pas été en mesure de se constituer comme un relais durable de l'action internationale contre la piraterie au large de la Somalie. En dépit de la pression exercée par ses partenaires internationaux, il semblerait que le pays ne souhaite aujourd'hui plus maintenir un engagement aussi conséquent qu'auparavant. C'est en tout cas le message lancé par le gouvernement en mars 2010, en choisissant de dénoncer l'accord de coopération passé avec l'UE en mars 2009. Aussi paradoxale que cette décision puisse paraître, elle s'enracine en réalité dans la volonté des autorités kényanes d'adopter une autre stratégie face au problème somalien.

En endossant le rôle d'État pivot dans la lutte contre la piraterie, le Kenya apparaît pour ses détracteurs comme un allié fidèle et servile des puissances occidentales

tion internationale contre la piraterie au large de la Somalie. En dépit de la pression exercée par ses partenaires internationaux, il semblerait que le pays ne souhaite aujourd'hui plus maintenir un engagement aussi conséquent qu'auparavant. C'est en tout cas le message lancé par le gouvernement en mars 2010, en choisissant de dénoncer l'accord de

coopération passé avec l'UE en mars 2009. Aussi paradoxale que cette décision puisse paraître, elle s'enracine en réalité dans la volonté des autorités kényanes d'adopter une autre stratégie face au problème somalien.

D'une part, le gouvernement actuel estime que la poursuite judiciaire des pirates occasionne des dépenses auxquelles le pays n'est pas en mesure de faire face, et qui ne sont qu'insuffisamment compensées par l'aide européenne. Le ministre des Affaires étrangères kényan, M. Wetangula, estimait ainsi que les coûts s'élevaient pour le Kenya à 25 millions de dollars par mois, pour seulement 1,7 million d'euros d'aide européenne par an, affectés à la seule poursuite judiciaire des pirates et non aux frais annexes. De plus, la légitimité du Kenya à assumer un rôle dans le règlement de cette situation est aujourd'hui remise en cause par les magistrats kényans eux-mêmes, qui contestent la possibilité juridique de juger les présumés pirates somaliens sur le sol national. C'est pourquoi le Kenya,

1. Le CGPCS a été mis en place par la résolution 1851 du Conseil de sécurité des Nations unies.
2. L'UNODC a mis en place depuis 2009 l'« UNODC Counter-Piracy Programme », avec l'aide financière l'Union européenne.
3. Depuis sa création en 2009, le Programme anti-piraterie de l'UNODC a accompagné une réforme des pratiques judiciaires, et a favorisé le renforcement des moyens de la police kenyane.

soutenu par la Tanzanie, a pu plaider en faveur d'un mécanisme judiciaire international au niveau régional qui viendrait compléter les juridictions nationales¹.

D'autre part, le Kenya redoute que son engagement dans la lutte contre la piraterie n'expose un peu plus le pays à des risques sécuritaires. De fait, l'accroissement du nombre de présumés pirates somaliens dans les infrastructures carcérales kényanes est mal perçu par la population, qui redoute les représailles terroristes auxquelles s'expose le pays de la part de groupes rattachés à Al-Shabab. En endossant le rôle d'État pivot dans la lutte contre la piraterie, le Kenya apparaît en effet pour ses détracteurs comme un allié fidèle et servile des puissances occidentales, notamment des États-Unis, chargé de régler seul les problèmes que la communauté internationale n'a pas su anticiper. Le Kenya attend donc plus que jamais de ses partenaires de solides garanties pour assurer sa sécurité, refusant, comme ces derniers le souhaiteraient pourtant, de réduire la question de la piraterie à la seule dimension judiciaire. Les difficultés économiques, et la volonté de tenir pleinement son rôle de puissance régionale déterminent désormais la position kényane sur le sujet. Conscient du regain d'intérêt des États-Unis et de l'Union européenne pour les affaires régionales depuis le début des actes de piraterie, le Kenya entend donc à présent conditionner sa coopération en matière de stabilité régionale à des engagements financiers concrets de la part des acteurs internationaux.

Une stratégie axée sur la lutte contre le terrorisme

En négociant un soutien international à sa stratégie de lutte contre les menaces terroristes et pirates somaliennes, le Kenya cherche à économiser les moyens nécessaires pour assurer sa sécurité, mais accepte en contrepartie de s'engager plus avant dans la lutte contre le terrorisme. Si on peut saluer le pragmatisme de cette nouvelle stratégie kényane, soucieuse de s'assurer désormais un soutien proportionné aux efforts consentis par le pays, il apparaît cependant que le risque d'accroissement des violences n'est pas pris en compte dans sa globalité et se réduit pour les autorités kényanes à la seule menace d'attentats terroristes. Pourtant, le Kenya aurait fort à perdre actuellement en cas de radicalisation des violences avec Al-Shabab dans la région frontalière de Juba, dans la mesure où cela l'obligerait à s'engager ouvertement dans une intervention militaire sur le sol somalien. Depuis le retrait des troupes éthiopiennes de la frontière entre le sud de la Somalie et le nord-est du Kenya début 2009, des affrontements réguliers entre le groupe armé Al-Shabab et les forces du GFT ont

1. Lors d'une séance au Conseil de sécurité de l'ONU en août 2010.

entraîné des dizaines de morts. Le nord du Kenya, principalement occupé par des populations somaliennes, est ainsi le théâtre d'incursions fréquentes des groupes armés somaliens qui n'hésitent plus à passer la frontière pour mener des actions de force¹. Mais il est clair que le Kenya ne se montre pas favorable

Le pays est non seulement un refuge pour les populations civiles victimes des affrontements, mais encore une base arrière pour des groupes armés impliqués dans les conflits frontaliers

à une intervention militaire franche en Somalie depuis l'attentat de Kampala, présenté par Al-Shabab comme des représailles au maintien de la présence militaire ougandaise. Face à l'instabilité à la frontière somalienne, le gouvernement considère désormais en priorité la prévention du risque terroriste sur le territoire kényan par rapport à toute autre

menace sécuritaire. Alors que les menaces ne cessent d'augmenter, il semble que les autorités ne soient pas en mesure de mettre en œuvre une réponse sécuritaire mais surtout politique adaptée. Ainsi, aucun des risques liés à la Somalie ne font à ce jour réellement l'objet d'une réponse spécifique de la part du Kenya.

Ainsi, alors que des centaines de milliers de réfugiés cohabitent avec des groupes armés se pressent à la frontière entre les deux pays, il apparaît que le Kenya peine à trouver des solutions d'accueil pour de nouveaux réfugiés somaliens². Construits en 1991 pour accueillir 90 000 réfugiés, les camps de Dabaab ont déjà atteint leur capacité maximale d'accueil³. Or, selon le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), environ 31 000 Somaliens de plus auraient trouvé refuge au Kenya depuis janvier 2011. Ces flux massifs de réfugiés ont des conséquences dramatiques sur le plan intérieur pour le Kenya. Le pays est en effet non seulement un refuge pour les populations civiles victimes des affrontements, mais encore une base arrière pour des groupes armés impliqués dans les conflits frontaliers. La présence sur le sol kényan de ces groupes somaliens aurait ainsi favorisé une recrudescence de la circulation d'armes à feu. Mais ces groupes attisent également le ressentiment des réfugiés somaliens à l'égard de leur hôte kényan, entraînant une montée significative des tensions entre la communauté somalienne et les autorités. Au début de janvier 2011, des heurts ont ainsi éclaté

1. Récemment, des affrontements entre des forces soutenant le GFT et les insurgés islamistes d'Al-Shabab sont ainsi survenus dans la ville frontalière de Dhobley. La région frontalière est devenue depuis la chute du régime de Siad Barre en 1991 une zone d'instabilité permanente où les conflits internes somaliens, acculés à la frontière, constituent un danger continu pour la souveraineté territoriale kényane. Aussi assiste-t-on depuis avril 2009 à des altercations fréquentes entre forces de sécurité kényanes et membres d'Al-Shabab.
2. Présents à Nairobi et dans la région centrale du pays, les exilés somaliens continuent à se réfugier massivement dans le nord du pays, et notamment dans le camp de Dagahaley, à Dabaab. Le 1^{er} avril 2011, le gouvernement kényan exhortait le Conseil de sécurité à « jouer son rôle » en Somalie, autrement dit à « mettre fin aux luttes internes prolongées en Somalie ».
3. En 2008 déjà le camp comptait plus de 308 000 réfugiés.

à Nairobi entre la police kényane et des manifestants d'origine somalienne¹, causant la mort de quatre personnes. Des membres d'Al-Shabab ont alors une nouvelle fois menacé publiquement le Kenya de représailles. Très sensible aux déclarations d'hostilités d'un groupe dont il redoute fortement les intentions terroristes, le gouvernement kényan a immédiatement riposté par l'arrestation de plus de deux cent individus².

Le Kenya s'engage ainsi dans un rapport de force qui contribue à exacerber les tensions entre les autorités kényanes et la communauté somalienne résidant sur son sol d'une part, et d'autre part celles entre les autorités kényanes et le groupe armé Al-Shabab. En radicalisant ses relations avec la communauté somalienne, le gouvernement de Raila Odinga prend le risque de marginaliser une population de réfugiés déjà mal intégrée dans la société kényane, et qui ne cesse de croître au fil des mois. Mais il pourrait voir aussi le nombre de sympathisants d'Al-Shabab augmenter considérablement, et ainsi accentuer le risque d'actes terroristes. Bien que l'influence du groupe se limite encore pour l'instant à la région frontalière et à des soutiens basés à Nairobi, son crédit au sein de la population semble désormais s'accroître, tant parmi les réfugiés que parmi la communauté musulmane kényane. L'année passée, trois kényans avaient été condamnés par la justice ougandaise pour leur participation au double attentat de Kampala – capitale de l'Ouganda voisin – qui avait causé la mort de 74 personnes, attestant ainsi des liens existant entre les groupes terroristes et des ressortissants kényans. L'existence avérée de tels liens pourrait conduire à un climat de suspicion à l'égard des Kényans d'origine somalienne, estimés aujourd'hui entre 500 000 et 1 million. Incapable d'apporter une réponse politique et sociale adaptée aux tensions et aux violences induites par la coexistence de ces communautés, le Kenya est aujourd'hui réduit à s'engager dans une escalade de répression policière. Tirailé entre la volonté de ne pas recourir à des moyens militaires face à l'instabilité croissante à sa frontière et celle de renforcer sa sécurité intérieure en surveillant l'avancée du terrorisme islamiste sur son sol, le gouvernement s'engage donc aujourd'hui dans un rapport de force délicat avec la communauté somalienne.

1. Les manifestants réclamaient notamment la libération d'un imam jamaïcain radical menacé d'expulsion.
2. Le 17 janvier dernier, le ministre de l'Intérieur, M. George Saitoti, a lancé une opération policière de grande envergure à Eastleigh – un quartier de Nairobi majoritairement peuplé de somaliens – qui a abouti à une grande vague d'arrestation, dont une dizaine de députés somaliens. 400 autres arrestations ont été menées dans les provinces du centre, du Nord et de l'Est du pays, montant à plus de 700 le nombre de somaliens accusés de séjour illégal sur le territoire et menacés d'expulsion.

Des réponses encore insuffisantes aux défis sécuritaires que pose la Somalie

La stratégie kényane apparaît donc pour le moins ambivalente : soucieux de s'assurer un soutien financier et politique conséquent de la part de la communauté internationale, le pays a réduit son implication dans les initiatives internationales contre la piraterie, mais s'est dans le même temps engagé dans une stratégie délicate de lutte contre le terrorisme régional. Ce combat contre le terrorisme conduit le Kenya à repousser à la marge la question de l'intégration des réfugiés et celle du conflit frontalier, tandis qu'elle lui confère une stature d'acteur sécuritaire en Afrique de l'Est. Poussé dans cette voie par le Royaume-Uni et surtout les États-Unis, qui considèrent depuis 2008 le groupe Al-Shabab comme organisation terroriste et sont particulièrement inquiets de la progression d'Al-Qaïda dans la région, le Kenya se dirige progressivement vers un rôle accru dans la stratégie internationale de lutte contre le terrorisme. Depuis le rejet par le parlement en 2004 d'un projet de loi anti-terroriste, le Kenya, sous l'influence des propositions britanniques, s'est en effet doté d'outils juridiques nouveaux, qui lui permettent notamment de pouvoir condamner le financement d'activités terroristes. Le gouvernement estime désormais que sa crédibilité repose sur son engagement dans ce domaine, ce qui explique l'importance actuelle des coopérations bilatérales en matière de sécurité mises en œuvre par le gouvernement¹. Si cette politique venait à être appuyée par l'adoption d'une nouvelle loi anti-terroriste dans les mois à venir, le rôle du Kenya dans la consolidation de la stabilité régionale deviendrait prépondérant. Tout en retrouvant une certaine crédibilité auprès de l'opinion publique kényane, le gouvernement pourrait ainsi permettre au pays d'asseoir sa crédibilité régionale et internationale. Toutefois, la lutte contre le terrorisme reste une réponse proposée de l'extérieur par ses partenaires, et est à ce jour loin d'apparaître comme la solution la plus adéquate aux réalités kényanes. Elle relève en effet bien plus de la stratégie globale menée par les États-Unis et le Royaume-Uni en Afrique de l'Est qu'elle ne satisfait aux besoins sécuritaires réels du pays.

De surcroît, le soutien de ces grands partenaires dans la lutte contre le terrorisme ne doit pas faire oublier que si le Kenya ne s'engage pas à trouver auparavant une solution sociale et politique face à la montée des revendications des groupuscules islamistes armés, le pays pourrait se voir confronté à un redoublement des violences intérieures. Si l'on voit bien dans quelle mesure la menace

1. Ainsi, le pays a créé en 2010 une commission conjointe pour la coopération (JCC) avec Djibouti pour lutter contre le terrorisme et la piraterie, et, plus récemment, il a signé en mars 2011 un accord avec Israël. L'État hébreu a en effet accepté d'aider le Kenya à sécuriser ses frontières avec la Somalie, afin d'écarter les milices et de prévenir les attaques terroristes des fondamentalistes musulmans, en lui fournissant les moyens matériels conséquents.

terroriste peut servir la dialectique politique interne, en conférant au gouvernement l'image d'un exécutif qui fait front face à une menace allogène, il n'en reste pas moins que le gouvernement devra faire preuve de prudence politique avant de s'engager plus avant dans cette stratégie sécuritaire, afin de ne pas associer trop vite le risque terroriste au problème somalien. Reste à savoir aujourd'hui si le pays sera en mesure de se donner les moyens, tant économiques que politiques, de mettre en œuvre une stratégie de stabilité régionale durable, et s'il peut réellement parvenir à relever le défi somalien sans apporter de réponse autre que sécuritaire. La lutte contre le terrorisme ne saurait en aucun cas résoudre tous les problèmes posés par la Somalie au Kenya, puisqu'elle favorise à court terme une radicalisation générale des démonstrations de force.

L'engagement du pays dans cette nouvelle stratégie lui permet de se présenter, à peu de frais, comme un acteur pleinement engagé pour la stabilité de la Corne de l'Afrique

Pressé par les acteurs extérieurs de tenir son rôle dans la dynamique de stabilisation régionale, le Kenya a aujourd'hui décidé de favoriser la perspective anti-terroriste plutôt que la lutte contre la piraterie. L'engagement du pays dans cette nouvelle stratégie lui permet de se présenter, à peu de frais, comme un acteur pleinement engagé pour la stabilité de la Corne de l'Afrique, mais également de rehausser sa légitimité politique auprès de l'opinion publique. Cet infléchissement opportuniste de la stratégie kényane est sans conteste représentatif des ambitions du pays au niveau régional et international, et a le mérite de permettre au Kenya de ne plus s'engager au-delà de ses moyens dans des politiques imposées par ses partenaires. Mais il est également clair qu'en dépit d'un bénéfice électoral à court terme, le gouvernement a peu à attendre d'un engagement exclusivement porté sur la lutte contre le terrorisme. D'une part parce que cette dernière ne permet en rien de répondre sur le long terme aux défis sécuritaires auxquels doit faire face le pays, à savoir la radicalisation des populations somaliennes réfugiées et l'accroissement des tensions à la frontière somali-kényane. D'autre part parce que la situation sécuritaire pourrait à l'avenir pâtir de l'absence de réponses à ces défis, notamment au sein des populations réfugiées. Enfin, il est évident désormais que la posture adoptée par le Kenya, celle du principal acteur régional de la lutte contre le terrorisme, attise les menaces proférées à l'encontre du pays, notamment de la part d'Al-Shabab, et entraîne une radicalisation des positions.



Le principal défi pour le Kenya reposera donc sur sa capacité à concilier la lutte contre le terrorisme avec une stratégie globale sur le long terme. Sur le plan intérieur, il s'agira de mettre en œuvre des mesures socio-économiques d'intégration de la communauté somalienne. Au niveau international, le Kenya devra favoriser une approche globale afin de stabiliser la Somalie, en contribuant à sa reconstruction, tant au point de vue politique qu'économique¹. ■

1. Une telle approche est déjà mise en œuvre par l'UE. Ainsi, le document de stratégie pour la Somalie concernant la période 2008-2013 prévoit par exemple l'allocation de 215,8 millions d'euros au titre du 10^e Fonds européen de développement. Il concerne trois secteurs de coopération principaux : la gouvernance, l'éducation et le développement rural.